

Le 13 octobre 2020

A l'attention de la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public du **Conseil Municipal N°3** qui aura lieu le :

Lundi 19 Octobre 2020 à 20H00

A LA SALLE DES FÊTES

Port du masque obligatoire

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

A / Présentation de RSE et du déploiement des nouveaux compteurs électriques par son Directeur Monsieur Jean-Marc Georges.

B / Approbation du compte rendu du N°2 du 9 Septembre 2020

C / Délibérations

1- Commissions municipales

Suite à la désignation des commissions lors des Conseils Municipaux des 10 Juillet et 09 Septembre derniers, Monsieur le Maire propose le regroupement des commissions suivantes:

ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT/VOIRIE ET MOBILITE

Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Julien MABILE, Damien FERRIER Emmanuel CHOMETON

ENTRETIEN DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS/STEP

Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Julien MABILE, Emmanuel CHOMETON, Damien FERRIER, Mauricette GUERINOT.

COMMUNICATION /CONCERTATION CITOYENNE

Emmanuel TRINDADE, Audrey CHEVALIER, Marjorie MERLINC, Damien FERRIER, Mauricette GUERINOT, Caroline GUERIN.

VIES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES/JEUNESSE/FLEURISSEMENT

Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Emmanuel TRINDADE, Damien FERRIER, Caroline GUERIN Emmanuel CHOMETON, Mauricette GUERINOT

Les Conseillers Municipaux sont appelés à valider les modifications concernant les commissions municipales.

2- Commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Les membres de la commission de contrôle, nommés pour une durée de trois ans, seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de :

- 1 conseiller municipal (proposition faite dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission)
- 1 délégué de l'administration (Le Maire doit proposer 1 personne, électeur)
- 1 délégué du tribunal de grande instance (le Maire doit proposer 2 personnes, hors conseillers municipaux et agents de la collectivité, au Président du tribunal de grande instance)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à désigner le conseiller municipal qui siègera à la commission de contrôle électorale. Et proposer une personne en tant que délégué de l'administration et deux personnes au Président du tribunal de grande instance.

3- Recensement 2021- Nomination d'un coordonnateur communal

Dans le cadre de la campagne de recensement qui se déroulera du Jeudi 21 Janvier au Samedi 20 Février 2021, le Maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement des agents recenseurs. Il doit suivre une journée de formation dispensée par l'INSEE obligatoire le Mardi 17 Novembre 2020.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à nommer un coordonnateur communal pour le recensement 2021.

4- Tableau des emplois

Suite à la réunion du 30 Septembre dernier concernant la mise à jour des heures des agents travaillant dans la nouvelle école, plusieurs constats sont réalisés :

Poste d'employé de cantine et garderie scolaire à 26H hebdomadaires, l'agent réalise 30 minutes de plus par jour sur le temps de la cantine. L'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans souhaite donc passer sa durée hebdomadaire de travail à 28H. L'association demande aussi un deuxième agent pour la garderie de 16H15 à 17H15 en raison du trop grand nombre d'enfants.

Poste d'ATSEM à 18H20 hebdomadaires, Monsieur le directeur de l'école demande que l'heure de ménage du matin, soit faite après l'école afin de respecter le protocole sanitaire.

En raison du nombre d'heures affiliées à l'entretien des locaux de l'école qui a augmenté et dans un souci de fonctionnalité, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent d'entretien, à 12H hebdomadaires effectives soit 09.45 annualisées. Ceci afin aussi de décharger l'emploi d'ATSEM à 35H hebdomadaires, en lui retirant 1 heure d'entretien quotidien, et permettant de venir compléter l'équipe de la garderie de 16H15 à 17H15.

Monsieur le Maire propose, après avis du comité technique du Centre de gestion de l'Ain, la rectification du tableau des emplois comme suit:

Emplois permanents :

- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 26H effectives hebdomadaires, soit 20.50 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire, grade d'adjoint technique, 28H effectives hebdomadaires, soit 22.05 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'ATSEM, grade ATSEM principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe, 18H20 effectives hebdomadaires, soit 14.45 annualisées.
- la création d'un emploi d'ATSEM, grade ATSEM principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe, 15H effectives hebdomadaires, soit 11.82 annualisées.
- la création d'un emploi d'agent d'entretien, grade adjoint technique territorial, 12H effectives hebdomadaires, soit 09.45 annualisées.

Emplois non permanents (remplacements)

- la suppression d'un emploi d'employé de cantine, grade d'adjoint technique, 11H effectives hebdomadaires, ou 8.67 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire du soir, grade d'adjoint technique, 17H effectives hebdomadaires, ou 13.39 annualisées.
- la suppression d'un emploi d'employé de garderie scolaire matin, grade d'adjoint technique, 9H effectives hebdomadaires, ou 7.09 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine, grade d'adjoint technique, 13H effectives hebdomadaires, ou 10.24 annualisées.
- la création d'un emploi d'employé de cantine et garderie scolaire soir, grade d'adjoint technique, 22H effectives hebdomadaires, ou 17.33 annualisées.

- la création d'un emploi d'employé de garderie scolaire matin, grade d'adjoint technique, 06H effectives hebdomadaires, ou 4.73 annualisées.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les propositions de Monsieur le Maire et à valider le tableau des emplois applicable au 1er Novembre 2020. Et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition réactualisée avec l'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans.

5- Vote des subventions.

- Sou des écoles (nombre d'enfants sandranais x 10 €), 46 enfants soit 460 €

Monsieur le Maire précise que les fonds nécessaires sont inscrits au budget, compte 6574.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la subvention 2020 pour l'association du Sou des écoles.

6- Cantine scolaire – Mise en place d'un composteur

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un composteur devant l'école afin de réduire les déchets issus de la cantine ainsi que les essuies mains. La communauté de communes de la Dombes propose un modèle de 600 litres à 30 € et un autre modèle de 800 litres à 40 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la mise en place d'un composteur devant l'école.

7- Communication

Afin d'informer les administrés, Monsieur le Maire propose de souscrire à « Panneau pocket », une application. Le montant annuel est de 130 € et l'inscription est gratuite pour les usagers.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la mise en place de l'application « Panneau pocket ».

c/ Questions diverses et informations

- **Ecole:** Monsieur le Maire informe que l'éclairage de l'école est désormais éteint de 20H à 6H afin de réduire la consommation électrique. Des problèmes de stationnement sont également mentionnés par Monsieur le directeur de l'école.
- **Bulletin municipal :** Une proposition a été envoyée aux entreprises de la commune afin d'insérer leur publicité, taille carte de visite, pour un montant de 10 €. Pour les entreprises extérieures, un montant de 50 € est demandé.
- **CC DOMBES :** Rapport d'activité du SPANC pour l'année 2019.
- **Divers :** Un coffre ignifugé va devoir être acheté afin de ranger les documents d'états civils en cas d'incendie.
- **Etang « Le Cocagne » :** Organisation d'une réunion technique citoyenne le Samedi 28 novembre.
- **Commémoration du 11 Novembre :** Départ du parking de la Mairie à 11H30
- **Conseil Municipal :** Date à proposer.